



**FINANCES
PUBLIQUES**

Informatique : liminaire

Groupe de travail du 31 mai 2016

La CFDT a la conviction que le progrès social est possible dans un nouveau mode de développement fondé sur la qualité.

La CFDT agit, entre autres, pour le soutien à l'innovation privée et publique intégrant les transitions écologiques et numériques, la montée en compétence des salariés et la qualité de leur travail, une meilleure protection des travailleurs par des parcours professionnels sécurisés quel que soit leur statut.

Pour la CFDT la seule méthode efficace est le dialogue social.

Alors la CFDT se félicite de rencontrer enfin le nouveau chef de service des systèmes d'information de la DGFIP. Mais pourquoi un si long silence depuis le départ de votre prédécesseur en automne dernier ? Et pourquoi un temps si court entre la décision de réunir enfin un groupe de travail sur l'informatique et la diffusion des fiches moins d'une semaine avant cette réunion et surtout l'envoi des convocations aux experts le vendredi après midi, pour un GT le mardi ? Certes la DG a des impératifs mais les agents en ont eux aussi.

Une des fiches qui sera évoquée porte sur le temps de travail. Alors comment ne pas évoquer le rapport Laurent sur le temps de travail des fonctionnaires ? Dans ce texte, la CFDT constate que si le rapporteur prend soin de ne pas caricaturer son sujet, ses propositions ne sont faites que dans un objectif d'économies budgétaires. 34 recommandations visent pour la plupart à renforcer l'outillage statistique déjà envahissant ou à éliminer des souplesses (restrictions sur les jours de fractionnement, sur la rémunération du temps partiel à 80 et 90 %, sur les autorisations d'absence, sur le choix des cycles de travail,...).

Pour la CFDT, l'organisation du travail est un tout dans lequel le temps de travail n'est qu'un paramètre. Elle souhaite que le gouvernement la fasse évoluer dans un cadre négocié et non en peaufinant à l'infini le contrôle bureaucratique du temps de présence des agents dans les services.

« La transition numérique de l'Etat n'est plus dans la soute » titrait un journaliste du net vendredi. Et de citer le secrétaire d'Etat au budget, Christian Eckert : « il faut organiser l'interopérabilité de nos systèmes d'information pour dépasser le cloisonnement historique de chaque administration ». Ce même journaliste indique

que « du côté de la direction générale des finances publiques, l'acculturation des agents a été d'autant plus délicate que « pendant dix ou quinze ans, on leur a expliqué, y compris dans des documents officiels, qu'on supprimait des emplois grâce à la télédéclaration », rappelle Audran Le Baron, chef du service de la gestion fiscale ».

La CFDT reviendra sur ce thème des emplois puisqu'il fait l'objet d'une fiche.

Mais l'article cité rapporte aussi un autre propos de l'ancien chef du service Cap Numérique (service qui n'a depuis plus de deux mois pas de responsable attitré) : « Quand il devient l'outil d'un agent, le numérique conduit alors à une amélioration des conditions de travail ». Alors, si tout est si rose au sein de la DGFIP, pourquoi la DGFIP peine-t-elle autant à recruter des informaticiens ? Peut être parce que quelqu'un qui s'engage se demande pourquoi il le fait ?

Et pourtant, les agents de la DGFIP ont découvert les « lignes directrices », un schéma directeur qui manque cruellement à l'informatique depuis de trop nombreuses années. D'où la réflexion de la CFDT lors du CTR du 27 mai dernier : l'absence de référence aux informaticiens dans un document qui traite de l'évolution d'une administration misant tout sur le numérique et la dématérialisation inquiète nos collègues. En réponse, pour le directeur général, sans être explicitement désignés, la place des services informatiques est centrale dans le dispositif de rénovation de nos procédures et de nos structures. Il confirme la réinternalisation engagée en soulignant les qualités des personnels concernés.

Mais cela ne suffit pas. Nous sommes représentants des personnels et à ce titre, nous avons besoin de plus de lisibilité sur l'avenir des services de notre direction.

En conclusion de cette liminaire, une réflexion d'agents « de terrain » : dans les fiches en général on favorise toujours des décisions limitant les coûts que ce soit pour les personnels suite aux restructurations des services (coût de formation, mutation, accompagnement indemnitaire en attente) ou pour des choix techniques (fin des machines Bull et Ibm malgré la "robustesse"). Nous sommes un ministère régalien avec des données sensibles. La sécurité doit également être prise en compte dans les décisions.

La CFDT attend des réponses sans langue de bois.

Paris, le 31 mai 2016